

Le 18 novembre 2020

Le Bureau exécutif de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté dûment convoqué par M. Frédéric DE AZEVEDO, Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Saint-Marcellin à 8 H 30.

Date de convocation : **mardi 10 novembre 2020**

Nombre de membres en exercice : **12**

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Frédéric DE AZEVEDO – Raphaël MOCELLIN – Philippe ROSAIRE – André ROUX - Geneviève MOREAU-GLENAT – Dominique UNI – Nicole DI MARIA – Albert BUISSON – Sylvain BELLE – Jean-Claude DARLET – Yvan CREACH – Gilbert CHAMPON

Excusé : Philippe ROSAIRE (pouvoir à Frédéric DE AZEVEDO)

Ordre du Jour :

I. Ouverture de la séance

1. Le Président procède à l'appel des membres du Bureau exécutif, constate que le quorum est atteint et peut valablement délibérer
2. Monsieur Raphaël MOCELLIN, premier vice-président, est désigné secrétaire de séance.
3. Le Président demande au Bureau exécutif d'approuver le procès-verbal du 3 novembre 2020. **Approuvé à l'unanimité.**

II. Délibérations

- 1) **Participation du Grand Séchoir à la candidature de la SENURA à l'appel à projet de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2021 - Nicole DI MARIA et Gilbert CHAMPON**

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation lance un appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2021. La SENURA (association Loi 1901) est la station d'expérimentation nucicole de référence pour le bassin Sud Est du pays et a pour mission de répondre aux attentes des professionnels en matière d'innovation et de recherche appliquée afin d'améliorer la performance de leurs exploitations. Son siège se situe à Chatte et elle fait partie des acteurs de la filière noix, orientée vers la recherche en nuciculture. Elle a proposé au Grand Séchoir de participer à la candidature à cet appel à projet national qu'elle a intitulé «Co-concevoir le verger de demain et accompagner la transition agroécologique des noyeraies du Sud Grésivaudan ». Pour ce faire, le Grand Séchoir propose une lecture ludique pour tous les publics de la problématique de la candidature en concevant et réalisant une borne interactive pensée comme un poste d'observation des pratiques des nuciculteurs(trices). Située à proximité des vergers du Grand Séchoir cette borne offrirait la possibilité aux visiteurs de visionner 3-4 pastilles / images sur un thème clé (ex. : protéger, cultiver, récolter). A l'issue de chaque thème, un quizz est proposé au visiteur qui aboutit selon résultat à la délivrance virtuelle d'un diplôme « d'apprenti(e) nuciculteur(trice) ».

Le coût de conception et réalisation de cette borne interactive serait de 33 600 € TTC et finançable à 80% par les crédits du CasDAR (Compte d'affectation spécial Développement Agricole et Rural) qui financent l'appel à

projet national. Le CASDAR est un fond qui dépend du Ministère de l'Agriculture et alimenté par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaire des exploitants agricoles pour soutenir des projets en recherche appliquée et innovation agricole. Le Grand Séchoir n'étant pas assujéti à la TVA, il est proposé que l'investissement soit porté par la SENURA, avec une participation versée par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté sur son budget culture. Après avis motivé du Président du Conseil d'exploitation du Grand Séchoir et évaluation de la faisabilité du projet par l'équipe du Grand Séchoir,

Après avoir délibéré, le Bureau exécutif décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** cette participation à la candidature de cet appel à projet,
- **DE SIGNER** les documents afférents.

2) Don d'une ramasseuse de noix « Boucher » au Grand Séchoir (Annexe 1) - Nicole DI MARIA

Conformément à la délibération n°2020_07_104 du Conseil communautaire du 10 juillet dernier, l'acceptation de dons et legs qui ne sont pas grevés de conditions ni de charges est soumis au Bureau exécutif.

En 2019, Madame BOUCHER Eliane, propose la ramasseuse de son beau-père, Louis BOUCHER, d'une conception remarquable qui peut faire l'objet d'une exposition à tous les publics du Grand Séchoir en extérieur dans un premier temps.

Après avoir délibéré, le Bureau exécutif décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le don d'une ramasseuse de noix « Boucher » au Grand Séchoir
- **DE SIGNER** les documents afférents.

3) Soutien à la Compagnie 158 (Danse) pour le maintien de sa participation au Défilé de la Biennale de Danse de Lyon et pour ses interventions en classe dans le cadre du dispositif « Danse en Isère » (Annexe 2 et 3) - Nicole DI MARIA

Ce point est reporté lors d'un prochain Bureau exécutif délibératif.

4) Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Engagement sur les grands principes d'élaboration du PLUi – Jean Claude DARLET

Les Lois du Grenelle de l'environnement identifient l'intercommunalité comme le territoire le plus pertinent pour la planification et l'aménagement du territoire.

La loi ALUR publiée le 26 mars 2014 confirme l'échelon intercommunal pour l'élaboration des PLU et pousse les EPCI à la prise de compétence. Elle prévoit également le transfert automatique du PLUi à l'échelon intercommunal au 1^{er} janvier de l'année suivant chaque renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021.

Cependant, dans le contexte de crise sanitaire que connaît le pays et d'installation tardive des instances délibérantes des communes et intercommunalités suite au report du 2^{ème} tour des élections municipales, le gouvernement a décidé – dans le cadre de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire- de reporter la date du transfert de plein droit de la compétence PLUi aux EPCI au 1^{er} juillet 2021 sauf si dans les 3 mois qui précèdent cette date au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Dans ce contexte, la question se pose :

- soit d'engager une démarche de transfert de compétence de droit commun (délibération du conseil communautaire et approbation à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres selon la règle des 2/3 des conseils municipaux représentant 1/2 des communes membres ou inversement)
- soit d'intégrer le report de délai au 1^{er} juillet 2021 pour transfert effectif de la compétence sauf minorité de blocage avant le 31 mars 2021.

Le Bureau exécutif constate qu'à l'issue du Conseil communautaire du 1^{er} Octobre 2020, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, via les membres du Bureau exécutif, a engagé une démarche de discussion avec tous les

conseillers municipaux du territoire pour échanger sur les enjeux et l'intérêt pour le territoire d'engager l'élaboration d'un PLUI :

- ❖ Après la fusion de 2017, il s'agit de doter le territoire d'un outil de réflexion au service du projet de territoire,
- ❖ Renforcer la cohérence des politiques et outils d'urbanisme sur le territoire en prenant en compte les enjeux d'aménagement qui dépassent le périmètre communal (déplacements, développement économique, paysages et environnement, risques ...),
- ❖ Permettre à de nombreuses communes d'avoir un document d'urbanisme « modernisé » et compatible avec le cadre réglementaire actuel,
- ❖ Mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle,
- ❖ Permettre au territoire d'avoir une politique d'urbanisme lisible depuis l'extérieur et ainsi « peser » dans l'élaboration des documents de rang supérieur (schémas régionaux, SCOT...).

C'est ainsi que depuis le 7 octobre, une quarantaine de rencontres ont été planifiées et réalisées avec les conseillers municipaux.

Ces rencontres ont permis de constater l'intérêt réel de la grande majorité des communes du territoire pour la démarche de PLUI. Elles ont également mis en lumière la nécessité de travailler en amont à la formalisation de grands principes visant à garantir la bonne implication et le poids de chaque commune dans le processus d'élaboration et de validation du PLUI. La commission aménagement qui s'est réunie en visioconférence le 5 novembre dernier a repris cette attente forte des communes d'un travail en amont sur les grands axes à retenir au titre des futures réflexions en matière de gouvernance PLUI. Ressortent comme grands principes de la future méthode d'élaboration du PLUI, les axes suivants :

- ❖ La commune doit demeurer au centre du dispositif d'élaboration du PLUI. Ainsi, la méthode doit garantir que l'échelon communal soit pleinement pris en compte et ce, tout au long du processus en axant la réflexion au plus près des attentes et des problématiques des communes. La démarche ne doit pas priver la commune de son droit à décider de son développement futur et à maîtriser le devenir des sols,
- ❖ Un processus de travail et d'échanges ascendant et descendant doit intervenir à chaque étape de l'élaboration du PLUI, entre les communes et l'intercommunalité,
- ❖ Le PLUI doit garantir un développement équilibré du territoire intercommunal. L'élargissement du périmètre communautaire depuis 2017 doit conduire Saint Marcellin Vercors Isère Communauté à travailler en proximité avec toutes les communes, au sein d'espaces infra-communautaires qu'il conviendra de consacrer via des bassins de secteur cohérents,
- ❖ Le PLUI doit garantir à chaque commune sa capacité à accompagner les projets communaux et leur évolution dans le temps. Dans ce cadre, les modalités de cette évolution du PLUI (révisions, modifications) seront actées et consacrées.

Dans ce contexte, le Bureau exécutif propose d'acter le report du transfert de la compétence PLUI au 1^{er} juillet 2021 et de profiter des 6 mois supplémentaires offerts par la loi pour travailler avec les communes sur la définition des modalités de collaboration à mettre en place entre Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et ses communes membres dans le cadre de l'élaboration du PLUI. Un courrier sera adressé à l'ensemble des conseillers municipaux dans ce sens.

III. Points portés à discussion :

- ❖ Demande d'ouverture - Accueil de Loisirs Secteur Saint-Quentin - Montaud - La Rivière. Ce projet nécessite d'être abordé au regard de l'organisation plus globale des accueils de loisirs sur le territoire et il est proposé qu'il soit reporté au 25 novembre dans le cadre d'un bureau exécutif thématique.

IV. Questions Diverses

- ❖ SCOT : élection à la présidence de Laurence Thery, maire du Touvet dans le cadre d'une candidature conjointe avec Philippe Cardin, maire de Meylan. Notre territoire est représenté dans l'exécutif SCOT par Jean-Claude Darlet, vice-président.
- ❖ Lutte contre le frelon asiatique : il est constaté une prolifération du frelon asiatique sur notre territoire avec des nids de plus en plus nombreux et de taille considérable. Saint-Marcellin Vercors Isère communauté a adhéré en septembre 2020 au GDS (Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère) pour lutter contre cette colonisation qui menace l'apiculture, la biodiversité, l'environnement et la santé

publique. Point d'entrée unique des signalements de nids de frelons asiatiques sur la plateforme dédiée, GDS se charge ensuite de répertorier les informations aux fins d'observatoire de l'évolution du phénomène et se charge de prendre contact avec les prestataires agréés pour procéder à la destruction des nids. La convention avec Saint-Marcellin Vercors Isère communauté prévue pour l'extermination d'une quinzaine de nids d'ici fin 2020 doit être renouvelée et adaptée à l'ampleur des nouveaux besoins. Il est donc convenu que la communauté de communes renouvelle son engagement auprès de GDS et s'engage à financer 50 % des opérations de suppression des nids. Une communication sera adressée à l'ensemble des maires pour les informer de la démarche à suivre en cas de signalement de nids.

- ❖ Suite à la demande de nombreux professionnels de santé d'intégrer la MSP de Saint-Marcellin qui ne peut trouver de suite favorable faute de locaux disponibles, l'opportunité se présente d'acquérir les locaux de l'ancien laboratoire d'analyses médicales de Saint-Marcellin (bâtiment de 330 m² + 900 m² de terrain + 9 places de parking au prix de 175 000 €). Le bureau approuve le principe d'acquisition de ces locaux.
- ❖ Courrier pour interpeler le Président du conseil départemental sur le retard pris dans le déploiement des branchements à la fibre optique
- ❖ Commande par l'intercommunalité de masques pour enfants de 6 à 11 ans auprès de l'association PAISS

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Date	Objet
25 novembre à 8 H 30	Bureau exécutif thématique consacré : - Accueils des loisirs - Prise de compétence mobilité
2 décembre à 8 H 30	Bureau exécutif délibératif
9 décembre à 8 H 30	Bureau exécutif thématique consacré : - Atterrissage des budgets 2020 et cadrage des budgets 2021
10 décembre à 19 H	Conseil communautaire

Fait à Saint-Marcellin le 18/11/2020

Frédéric DE AZEVEDO
Président

